

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a eue la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs aïeux, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer.

(3) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(4) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(5) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

EXERCICE.

Répondre aux questions suivantes:

- 1. Quand la France était-elle une contrée sauvage? 2. L'est-elle encore? 3. Qu'est-elle maintenant? 4. De quoi était-elle couverte au temps des Gaëls? 5. De quoi est-elle couverte aujourd'hui? 6. Qu'y a-t-il aujourd'hui aux endroits autrefois marécageux? 7. Les Gaëls avaient-ils des demeures stables? 8. Qu'habitent les peuples modernes? 9. Décrivez l'apparence d'un Gaël et celle d'un Français moderne. 10. De quelles armes se servaient les Gaëls et quelles sont celles des soldats actuellement? 11. Les Gaëls choisissaient-ils les endroits les plus accessibles? 12. Que cherchaient-ils dans le choix de l'emplacement de leurs demeures? 13. Que cherchaient-ils aujourd'hui en pareil cas? 14. Décrivez une hutte gauloise et une maison moderne. 15. De quels meubles se servaient les Gaëls? 16. De quels meubles nous servons-nous? 17. Comment apprenait-on les nouvelles autrefois? 18. Comment les apprend-on maintenant?

'Formerly (ohtrú-foah). 'Permanent (stahbl). 'Modern (modairn). 'Appearance (appar-ah's). 'Soldiers (soldah). 'Now (ack-tá-olmah). 'most accessible places (lai z ah'droah lai piú z ack-sai-seeh). 'Site (ah' plas-mah). 'In such a case (ah' parray kah).

Petite recrudescence de grève

Correspondance Spéciale de l'Abelle.

Saint-Petersbourg.— Malgré la fin de la grève, il s'est passé quelques incidents graves. Quelques saboteurs ont essayé d'incendier la station centrale des tramways électriques. Pendant deux heures tous les tramways de la ville ont été arrêtés. Dans un quartier, 500 à 600 ouvriers de la fabrique de briques se sont réunis dans les ateliers d'ébénisterie Mellier et après avoir chassé les ouvriers qui y travaillaient, ont mis le feu aux ateliers. Grâce à l'arrivée prompte des pompiers et des gendarmes, il n'y a pas eu de grands dégâts.

Contes et Nouvelles

LES DEUX FRERES.

Dans les histoires futures, les souvenirs du siège de Paris tiendront une merveilleuse place.

Mais, sommes-nous encore trop près de lui pour en signaler les grandeurs aux historiens de demain?

Il faut, de temps à autre, préparer des notes qui racontent le courage, l'héroïsme, la bonne humeur de ces hommes qui, pendant plus de cinq mois, enfermés dans une ville de plus de deux millions d'âmes, ont tout sacrifié à l'honneur de la patrie! Ils étaient deux frères, Victor et Edouard. Tous deux avocats quand la mobilisation fut organisée, ils demandèrent de servir dans la même compagnie, au 5me bataillon de la Seine.

Ils voulurent prendre au sérieux ce nouveau métier et s'astreindre courageusement aux obligations de la vie militaire, cette vie de privation et d'abnégation qui exige tant de patience, l'exemple de l'obéissance passive, effort superbe de la part de deux jeunes avocats.

Un jour, Victor était occupé à peler et à tremper des pommes de terre pour la potée. Ses camarades, d'un ton goguenard, le plaisantaient, car il avait plus de bon vouloir que d'adresse: — Cela fera une jolie ratatouille!

— Chez le marquis de Noailles où je servais, on mangeait mieux.

— Chez le comte Potowski, où j'étais cocher, on aurait jeté ça aux lapins!

Victor sentit son indignité, et se contenta de répondre: — Que voulez-vous? Nous la mangerons ensemble.

Puis, il prit à part son frère, et en riant: — Devant ces estomacs qui ont le droit d'être exigeants, lui dit-il, il nous faut racher, par un courage à toute épreuve, le déplorable effet de notre cuisine.

Ce mot eut un succès fou. Le soir même, une occasion se présenta pour eux de joindre l'action à la parole.

Le chef de bataillon, M. de Luyne, demanda cinq hommes de bonne volonté pour une périlleuse reconnaissance.

— Tenez-vous bien, mes enfants, disait le commandant à ses mobiles rangés en cercle autour de lui, il s'agit d'aller détruire les travaux entrepris par l'ennemi au pont de la Marne...

"Je n'en voudrai nullement à ceux qui ne se sentiront pas le cœur assez ferme, pour affronter le danger; le courage vient avec l'habitude. Aujourd'hui, je veux des hommes sûrs d'eux mêmes. La moindre hésitation compromettrait l'expédition. Cinq gardes sortent du rang: Victor X... Edouard X... avocats; Patinoto, secrétaire de M. Grévy; Brémont, élève de l'école centrale; Hallot, rentier.

Le sous lieutenant de Clermont-Tonnerre se mit à leur tête, et les voilà partis.

Ils accomplirent leur mission sous le feu très nourri des prussiens et délogèrent l'ennemi des abords du pont de la Marne. La retraite ordonnée, les deux frères restèrent à l'arrière garde; Victor tombe, grièvement blessé; Edouard arrache une vieille porte d'une mesure, en fait une civière, et rapporte son frère au fort de Noyent.

Cités tous les deux à l'ordre de l'armée.

Victor fut médaillé le 11 novembre 1870.

Victor et Edouard étaient les fils de M. Victor Lefranc, ancien ministre de l'Intérieur.

EVARISTE CARRANCE.

Les prochaines récoltes — Blés et vins

Correspondance Spéciale de l'Abelle

La feuille d'informations que le ministre de l'Agriculture publie chaque semaine nous donne des chiffres assez satisfaisants de la production agricole dans la plupart de nos départements, malgré la bizarrerie de la température, capricieuse à ce point que les fruits ont mûri par habitude.

Dans quelques régions les blés d'automne ont un peu souffert, mais en retour les orges et les avoines, les betteraves et les pommes de terre promettent une belle récolte.

Les pays montagneux ont le plus souffert des pluies presque quotidiennes. Elles ont fait déborder les cours d'eau et le paysan a souffert principalement des grêles, particulièrement dans l'Ariège et l'Aveyron.

Jusqu'ici, la vigne offre une belle végétation et la floraison, s'est anormalement prolongée sous l'effet des conditions météorologiques. Peu de maladie et pas de mildiou.

Au total: année médiocre, mais sans excès.

VENTES A L'ENGAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur dans le 2ème District, deux sur l'avenue Claiborne, un sur l'avenue de la rue Milan et l'autre sur la rue Milan (dans l'île des rues Derbigny et Berlin).

Israël Jetter vs. James A. Burke. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,210 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, avec les basses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros 9, 10 et 12 dans l'Etat No. 466, dressé par l'avenue Claiborne et les rues Berlin, Derbigny et Milan. Les dits lots 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 200 pieds de large et 100 pieds de profondeur; le lot 10 formant coin sur l'avenue Claiborne et la rue Milan, selon copie en lieu du croquis fait par Geo. de Armas, voyer et ingénieur civil, en date du 21 juin 1914, et le lot 12, 30 pieds de large et 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, de 30 pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant; l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent de dépôt sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP, Avocat pour le demandeur. JUI—26,28,29,31 août—7,14,21,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Orloff Lake. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,523 — Division E — Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier. J. ZACH SPEARING, Avocat. août 9 et 11

Succession de Marie Bel Fay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,415 — Division C — Attendu que Charles S. Fay a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession Marie Bel Fay, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier. DENISE LEVY & CHAFFE, HARRY McCALL, Avocats. août—11,15,20

Succession de Mme Marguerite Linn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,278 — Division D — Attendu que Bernard Benson a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Marguerite Linn.

Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont ou peuvent avoir à déclarer dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

THOMAS CONNELL, Greffier. CARSTEN E. TORJUSSEN, Avocat. août—9,12,17

Edition Hebdomadaire de "l'Abelle"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru pendant la semaine, dans "l'Abelle" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

VENTES A L'ENGAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, du Premier District, portant les numéros 1542 et 1544, rue Camp (dans l'île Magazine, Orange et Richard et Route Fêlée).

Dryades Building and Loan Association vs. Mile Mary C. Rawlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,067 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les basses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voles, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Camp, Orange, Magazine et Richard, et la Route Fêlée, les dits lots étant désignés par les numéros Deux et Trois mesurant quarante et un pieds, trois pouces et cinq lignes de face à la rue Camp et quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes de la rue du Camp sur la ligne qui sépare le numéro Trois du lot No. Un, et à partir de la jonction des lots Nos. 1, 3 et 4, mesurant vers les abords, à la route Fêlée, cent-vingt-cinq pieds, deux pouces et quatre lignes et à partir de ce point jusqu'au lot No. Un, de cent pieds puis sur une ligne parallèle à la rue Camp, de soixante-dix-sept pieds, deux pouces et quatre lignes, qui le divise du lot No. Un, du lot No. Trois à une face à la rue Camp de vingt-quatre pieds, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-sept pieds, quatre pouces et cinq lignes le séparant du lot No. Quatre jusqu'à l'arrière du lot No. Un, et de là le long de la ligne qui sépare le lot No. Un du lot No. Trois sur une parallèle à la rue Camp jusqu'à la ligne de division entre le lot No. Deux, de vingt-trois pieds, et le lot comme il apparaît plus en détail sur le plan de Joseph Pille, voyer, Deuxième Municipalité, en date du 22 mai 1904.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP, Avocat pour le demandeur. SUTTON & LOOMIS, Avocats pour la demanderesse. Juillet 17 18 24 31—août 7 14 19 20

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M. Ar. Shell Beach 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTEUR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.